



Pôle Transitions et développement local

Décision n° 2024-109

Objet : Convention de prêt d'une exposition temporaire avec BORDEAUX METROPOLE organisée lors du Printemps des Transitions

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il incombe à la Ville de sensibiliser et promouvoir la transitions écologique grâce à des événements,

APPROUVE la convention de prêt d'exposition temporaire avec BORDEAUX METROPOLE, domiciliée à l'Esplanade Charles-de-Gaulle 33045 BORDEAUX relative à la mise en place d'une exposition lors du Printemps des Transitions.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 5 avril 2024



Philippe LAURENT